RELIEF

Réseau universitaire francophone

Appel à projets
RELIEF 2026

Réseau d'Échanges et de Liaisons entre Institutions d'Enseignement supérieur Francophones

POUR LE DÉVELOPPEMENT DE
PROJETS DE COOPÉRATION
ENTRE PARTENAIRES
FRANÇAIS, QUÉBÉCOIS,
SUISSES ET BELGES

Document de cadrage de l'AAP
RELIEF

UQTR Université du Québec à Trois-Rivières

UNIVERSITÉ DE NAMUR

UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

Hes·so

Contexte

Forts de coopérations durables, quatre institutions d'enseignement supérieur - l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), la Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO), l'Université Savoie Mont Blanc (USMB) et, depuis 2025, l'Université de Namur (UNamur) – forment le réseau RELIEF (Réseau d'Échanges et de Liaisons entre Institutions d'Enseignement supérieur Francophones), créé en 2018 par la signature d'une convention. Ces institutions membres partagent des valeurs et des caractéristiques communes comme l'ancrage territorial, la pluridisciplinarité, le rayonnement à l'international, l'attachement à un équilibre entre la recherche et la formation, la mobilité des étudiantes et étudiants et des membres du personnel et les liens avec les acteurs socio-économiques de leurs territoires respectifs.

Le réseau RELIEF vise à faciliter les contacts et les échanges entre les institutions membres et leurs réseaux respectifs, à valoriser une présence commune sur la scène internationale, ainsi qu'à développer des projets conjoints de qualité, en particulier dans l'espace francophone. Il contribue également à accroître la visibilité et le rayonnement des actions menées par ses membres, tout en renforçant les collaborations au sein du monde francophone, notamment avec l'Afrique. L'une des activités phares du réseau est le développement des Écoles Internationales d'Été (EIE), qui portent sur diverses thématiques telles que les énergies renouvelables, l'enseignement à l'ère du numérique ou encore l'eau douce et les bassins versants. Le réseau accorde également une importance particulière au développement de formations conjointes (doubles ou multi-diplômes), à la mobilité des étudiantes et étudiants et des membres du personnel, ainsi qu'à la mise en œuvre de projets collaboratifs structurants en recherche, en formation et en coopération internationale (cotutelles de thèse, projets de recherche conjoints, initiatives de coopération, etc.).

Objectifs visés par l'appel à projets

L'appel à projets RELIEF 2026 constitue un levier d'internationalisation de la recherche, de la formation académique et de la coopération. Il vise à soutenir des collaborations internationales structurantes entre les institutions membres, susceptibles de produire des retombées durables pour les communautés universitaires et pour le réseau RELIEF.

Objectifs de l'appel à projets :

a. Favoriser l'internationalisation de la recherche;
b. Développer des projets conjoints de formation académique;
c. Favoriser la mobilité et les échanges scientifiques;
d. Soutenir des initiatives structurantes ayant un potentiel de développement à long terme;
e. Développer les coopérations au sein du monde francophone et en particulier avec l'Afrique francophone.

NOTA BENE : Les projets de coopération conjoints déjà existants sont éligibles à l'appel, mais ils devront démontrer la consolidation, l'avancement et la nouveauté de leur projet auprès du jury. La liste des projets peut être consultée en cliquant ici. Les projets de formation impliquant des membres du personnel administratif et technique sont à nouveau impulsés directement par la gouvernance des universités membres du réseau et font l'objet d'un financement dédié.

Exemples de projets éligibles (liste non exhaustive)

Exemples de projets éligibles :

- Organisation de programmes courts ou intensifs (BIP, écoles d'été, colloques, séminaires de recherche, etc.) ;
- Développement de modules de formation mutualisés (modules, cours ou semestres internationaux, doubles ou multi-diplômes, etc.) ;
- Développement d'autres outils pédagogiques innovants communs (par exemple des outils de simulation globale, la réalisation de « jeux sérieux » ou supports d'enseignement à distance, COIL, etc.) ;
- Codéveloppement, amorçage ou lancement de projets communs de recherche et de formation et/ou d'édition d'un ouvrage ou d'un numéro spécial d'une revue scientifique.

Critères d'éligibilité

Pour être éligible, un projet doit :

- Être porté par un membre du personnel académique (personnel enseignant et/ou de recherche) d'une institution RELIEF ;
- Impliquer au moins deux institutions membres du réseau RELIEF. Le jury favorisera les projets mobilisant idéalement quatre ou trois institutions ou ambitionnant de réunir idéalement quatre ou trois institutions à court terme ;
- Prévoir une valorisation des résultats du projet en français ;
- Expliquer comment le projet proposé s'inscrit dans la durée, au-delà de 2027, et pourra mobiliser des fonds autres que ceux du présent appel (fonds nationaux, européens, franco-belgo-suisse-canadiens) ;
- Être réalisé pendant l'année civile 2027.

Soutien financier

L'aide financière maximale accordée par projet est établie en fonction du nombre d'institutions partenaires impliquées :

- Jusqu'à 5 000 € ou l'équivalent pour un projet impliquant deux institutions ;
- Jusqu'à 10 000 € ou l'équivalent pour un projet impliquant trois institutions ;
- Jusqu'à 15 000 € ou l'équivalent pour un projet impliquant quatre institutions.

Dans tous les cas, le financement demandé ne peut dépasser 5 000 € ou l'équivalent par établissement partenaire, ni excéder le plafond global applicable au projet.

L'enveloppe budgétaire globale de l'appel à projets est prévue afin de permettre le financement d'environ cinq projets impliquant quatre ou trois institutions partenaires.

Dépenses éligibles :

- Séjours et déplacements, selon les barèmes financiers présentés en annexe 1 ;
- Frais de logistique et d'organisation ;
- Frais de communication ;
 - Matériel de communication nécessaire ;
 - Frais de conception et de production de matériel pédagogique ;
 - Frais de développement et d'amélioration des supports de communication du réseau RELIEF ;
- Nombre d'heures, honoraires, gratifications de stages des personnes impliquées sur le projet en fonction des règles en vigueur dans chaque établissement (se renseigner auprès de votre établissement – cf. rubrique « liens et contacts ») ;

Dépenses non-éligibles :

- Les frais d'émission de passeport, de visa, de vaccins, de médicaments, de tests PCR, etc. ;
- Les frais de téléphonie et d'internet ;
- Frais d'équipement de bureau (ordinateur, imprimante, etc.) ;
- En fonction des institutions du réseau RELIEF, certaines dépenses de salaires et d'honoraires ne sont pas éligibles (se renseigner auprès de votre établissement – cf. rubrique « liens et contacts ») ;

Un budget détaillant les dépenses prévues doit être déposé via le formulaire de dépôt.

Critères d'évaluation

Les projets admissibles seront évalués par la commission RELIEF selon les critères suivants :

- Implication des quatre institutions membres du réseau RELIEF ;
- Originalité des collaborations proposées entre les institutions membres ;
- Qualité et pertinence du projet ;
- Pérennité du projet au-delà de la période de soutien du réseau RELIEF.

Propriété intellectuelle

Chaque institution reste seule détentrice des droits de propriété intellectuelle générés antérieurement ou parallèlement à l'appel à projets RELIEF.

Lors de la réalisation d'un projet, chaque institution peut décider d'accorder aux autres une licence gratuite, non exclusive, incessible d'utilisation des données et du matériel à des fins strictement non commerciales. Cette licence devrait être limitée aux activités réalisées dans le cadre et pour la durée du projet. En fonction des projets, les porteurs pourront établir un contrat définissant précisément les droits relatifs à la propriété intellectuelle dans chaque établissement selon les règles nationales en vigueur.

Sans préjudice des droits de tiers, les droits de propriété intellectuelle issus des résultats réalisés dans le cadre du réseau RELIEF, appartiennent en copropriété indivises aux institutions, au prorata de leur contribution inventive respective.

Chaque institution se réserve le droit d'utiliser les inventions conjointes à des fins académiques et de recherche non commerciale lors d'activités institutionnelles qui ne sont pas liées au réseau RELIEF.

Calendrier

- **Lancement** : 8 septembre 2026
- **Relance** : semaine du 5 octobre 2026
- **Date limite de dépôt** : 6 novembre 2026
- **Présentation des projets par leur porteur** : 20 novembre
 - Chaque porteur de projet sera invité à présenter sa proposition (durée maximale de 5 minutes) devant la commission RELIEF lors d'une séance en ligne.
 - Entre 15h et 16h (CET – heure de France)
 - Entre 9h et 10h (HNE – heure du Québec)
- **Communication des résultats** : 18 décembre 2026
- **Période de réalisation des projets** : 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027

Le dépôt des projets se fera en ligne via le formulaire de dépôt disponible à l'adresse suivante : Formulaire de dépôt - Appel à projets RELIEF 2026

Obligation de communication

Les bénéficiaires de l'appel à projets RELIEF s'engagent à rédiger un court rapport à la fin de la période de financement mettant en avant les objectifs atteints par le projet et ses résultats.

Dans toutes les publications relatives au projet, les bénéficiaires devront mentionner le soutien de RELIEF. Le logo du réseau devra également figurer sur tous les supports de communication (prospectus, affiches, vidéos, articles, bannières, etc.).

Liens et contacts

USMB / UQTR / HES-SO / UNAMUR

Contacts :

- UQTR : relief@uqtr.ca
- HES-SO : relief@hes-so.ch
- USMB : transfrontalier@univ-smb.fr
- UNamur : direction.sri@unamur.be

Annexe 1 – Barème financier

Les déplacements internationaux constituent le principal levier de financement de cet appel à projets. Les barèmes appliqués pour l'allocation des budgets liés aux déplacements internationaux sont présentés dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Barème financier – Déplacements internationaux
Montants maximaux alloués par mission pour les séjours et les déplacements internationaux en fonction du pays de départ et de destination (par personne)

Pays de départ	Pays de destination	Allocation quotidienne de séjour (repas + hébergement) *	Déplacement international ou intra-européen **	Montant maximal alloué par mission ***
France	Suisse	190 €	211 €	1 160 €
France	Belgique	150 €	309 €	1 210 €
France	Québec	190 €	1 000 €	2 330 €
Belgique	France	150 €	309 €	1 210 €
Belgique	Suisse	190 €	309 €	1 450 €
Belgique	Québec	190 €	1 000 €	2 330 €
Suisse	France	180 €	160 €	1 060 €
Suisse	Québec	180 €	1 094 €	2 355 €
Suisse	Belgique	180 €	321 €	1 400 €
Québec	France	170 €	1 000 €	2 190 €
Québec	Suisse	190 €	1 000 €	2 330 €
Québec	Belgique	170 €	1 000 €	2 190 €

* Pour l'UQTR, il s'agit d'une allocation maximale par jour. Pour les institutions européennes, il s'agit d'une allocation forfaitaire par jour.
** Pour l'UQTR, il s'agit d'une allocation maximale qui inclut le billet d'avion, le transport aéroportuaire et les déplacements locaux. Pour les institutions européennes, il s'agit d'une allocation forfaitaire (voyage standard).
*** Le montant maximal alloué par mission est calculé sur la base d'un maximum de 5 jours d'activités + zéro, un ou deux jours de voyage selon la distance à parcourir.